

Le RGPD accroît le nombre de plaintes

■ Les entreprises, sur le bon chemin, tentent toujours de s'adapter au texte. Le géant du web Google est pointé du doigt.

«*La situation est plus qu'alarmante*», lance Monique Goyens, présidente du Bureau européen des organisations de protection de consommateurs (Beuc). Dans un communiqué de presse au picrate, la représentante du Beuc dénonce: «*Les smartphones sont utilisés pour espionner nos moindres faits et gestes. Ce n'est pas la société numérique dont veulent les consommateurs européens.*» Et pan. Sept organisations de consommateurs en Europe – mais pas Test-Achats – ont décidé de porter plainte contre Google auprès de leurs autorités nationales de protection pour avoir enfreint le règlement général sur la protection des données (RGPD) en matière de géolocalisation de ses utilisateurs. «*Les données fournies par la géolocalisation peuvent en dire beaucoup sur une personne, notamment sur ses croyances religieuses (fréquentation de lieux de culte), son état de santé (visites régulières à l'hôpital) et son orientation sexuelle (fréquentation de certains bars). L'entreprise emploie diverses tactiques pour s'assurer que ces fonctionnalités soient activées et n'informe pas clairement ses utilisateurs sur leurs implications*», regrette le Beuc, qui s'appuiera sur un rapport publié mercredi par l'organisation norvégienne Forbrukerradet pour attaquer Google.

Du côté de Test-Achats, on n'a pas attendu ce rapport

Android, le système d'exploitation conçu par Google, est utilisé dans quelque 2 milliards d'appareils.

pour pointer du doigt les pratiques de Google. «*Nous sommes au courant des intentions du Beuc et des autres organisations de consommateurs mais nous leur avons communiqué vouloir utiliser une autre méthode vu nos bonnes relations avec Google. Nous leur avons donc écrit et demandé une négociation sur ce point. Nous attendons donc leur réaction*», précise Jean-Philippe Ducart, directeur chez Test-Achats. Laquelle organisation vient de publier une étude, dans son édition de novembre-décembre 2018, montrant la manière dont Google trace ses utilisateurs. Pourquoi Google? Parce que Android, le système d'exploitation conçu par le géant américain, est utilisé par 85% des smartphones en activité (2 milliards d'appareils), notent les auteurs du dossier. Le RGPD, qui est entré en vigueur il y a tout juste 6 mois, a été une épine dans le pied du «pisteur» Google mais l'entreprise US a fait des efforts. Oui mais.

Courbe exponentielle

«*La soif de données de Google est bien connue, mais l'ampleur avec laquelle les utilisateurs sont induits en erreur, pour suivre chaque mouvement et gagner de l'argent, est effrayant*», selon Monique Goyens, directrice générale du Beuc. En réaction, l'entreprise américaine a fait savoir que la fonction «historique de la localisation» était désactivée par défaut. «*En outre, les utilisateurs peuvent à tout moment modifier, supprimer ou suspendre le partage de ces informations.*» Le débat n'est pas clos, d'autant que les plaintes suivent une courbe exponentielle, d'après la Commission de la vie privée. Et pas seulement à l'encontre de Google.

F.M.